

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
le mercredi 03 Avril 2024 à 18 heures

Étaient présents : .Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL, M Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; ; M Philippe SIGOIGNE ; M Lionel SIGNORINI ; Mme Maryline VERNIERE .

Absents non excusés : Mme Ingrid MAZIN; M. Jean Louis POUGNET, M. Vincent STOQUE

La séance est publique : deux personnes sont présentes dans la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Soumis à délibération :

- ⑩ **1/Approbation du Compte Financier Unique**
- ⑩ **2/Comptes Administratif , Assainissement et Foncier**
- ⑩ **3/Affectation Résultats 2023**
- ⑩ **4/Budget Primitif 2024**
- ⑩ **5/Affectation Résultats 2023 Aménagement Foncier et Commune**
- ⑩ **6/Vote des taux d'imposition 2024**
- ⑩ **7/Adhésion communes Molèdes et Laurie au SGEB**
- ⑩ **8/Révision loyer logement « La Poste »**
- ⑩ **9/Validation « Aide au Permis »**

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

La séance débute à 18 heures 10 sous la présidence de M MARCHAUD, maire.

Avant le début des débats, Mme COMBASTEIL fait remarquer que le délai légal de 12 jours entre la transmission des éléments budgétaires aux membres du Conseil et la réunion de ce même Conseil pour discuter du budget n'a pas été respecté. (Art L5217-10-1 du CGCT).

M le maire explique cette carence par l'absence de Mme la secrétaire de mairie pendant plusieurs jours et par la panne de l'ordinateur du secrétariat.

/1/Approbation du Compte Financier Unique

Après quelques explications sur les modifications apportées par la mise en place du Compte Financier Unique (CFU), chaque ligne budgétaire est examinée et discutée par les membres du Conseil. Le compte est soumis aux votes.

CFU 2024 : Adopté à l'unanimité.

/2/Comptes Administratif , Assainissement et Foncier

Après examen des comptes, ils sont soumis aux votes.

Compte Administratif : Adopté à l'unanimité.
Compte Assainissement : Adopté à l'unanimité.
Compte Foncier : Adopté à l'unanimité.

⑩ **/3/Affectation Résultats 2023**

M le Maire propose que l'excédent de résultat de 258426,52 Euros de Fonctionnement soit affecté au budget 2024 au compte 002.

Adopté à l'unanimité.

⑩ **/4/Budget Primitif 2024**

Sur propositions des membres du Conseil les modifications ou ajouts suivant sont indexés sur la ligne 2184 :

- achat tables salle polyvalente : 2000 Euros
- achat lave-vaisselle salle polyvalente : 4000 Euros
- études diverses (faisabilité agrandissement cuisine salle polyvalente) : 2000 Euros

Adopté à l'unanimité.

⑩ **/5/Affectation Résultats 2023 Aménagement Foncier et Commune**

Adopté à l'unanimité.

⑩ **/6/Vote des taux d'imposition 2024**

Aucune variation des taux d'imposition de la commune n'est envisagée.

Adopté à l'unanimité.

⑩ **/7/Adhésion communes Molèdes et Laurie au SGEB**

Lors de sa dernière réunion le SGEB a entériné l'adhésion des communes de Molèdes et Laurie au Syndicat. Le vote doit être approuvé par chacune des communes membres dont St Beauzire.

Adopté à l'unanimité.

⑩ **/8/Révision loyer logement « La Poste »**

Les locataires actuels du logement de « La Poste » ayant transmis un préavis de départ, M le maire propose de réviser le loyer actuel qui est de 605 Euros.

Mmes BERTHUY, COMBASTEIL et VERNIERE et M SIGOIGNE proposent de porter le montant du loyer à 610Euros alors que MM MANSION, MARCHAUD et SIGNORINI souhaitent l'augmenter à 620Euros.

Le montant de 610Euros mensuel est Adopté à la majorité des votants.

⑩ **/9/Validation « Aide au Permis »**

Les jeunes Lucie MARCHAUD et Noah ROCHE ayant réalisé leurs 24 heures de Travaux d'Intérêts Communaux, l'aide au permis de 200 Euros peut leur être attribuée.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

-1/ M le maire informe le Conseil que suite au départ à la retraite de Lionel ACHON et à l'utilisation de son reliquat de congés, le nouvel employé communal, M Jordan COURTEIX sera embauché à compter du 01er mai 2024.

Son premier contrat sera de 25h hebdomadaire pour une durée de un an.

-2/Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école communale, l'Architecte des Bâtiments de France a refusé le changement des vieilles portes en bois par des nouvelles portes répondant aux normes énergétiques !

L'aspect extérieur du bâtiment semble plus important que la déperdition de chaleur (et le coût que cela entraîne) et que le confort des enfants !

-3/ M Dominique CHAZELLE refuse que les promeneurs empruntent le chemin de randonnée des « Chaumasses » qui passe sur sa propriété. Il a notifié à la mairie qu'il rejetait la convention signée avec une équipe municipale précédente au prétexte que celle-ci est entachée par une irrégularité administrative.

Après avis pris auprès du service juridique de l'Association des Maires de France, il ressort que la demande de M CHAZELLE est légitime puisque la « Convention » ne mentionne qu'une parcelle alors que le chemin en traverse deux.

-4/Mme COMBASTEIL fait part de plusieurs difficultés sur la gestion de la cantine. Elle indique qu'un rapport sanitaire établi le 4 mars par la direction des services vétérinaires fait état de plusieurs manquements et nous émet un avertissement.

Elle précise qu'il y a nécessité de mettre en place les préconisations et demande à ce qu'une rencontre soit organisée avec la cantinière pour que les éléments suivants soient remédiés:

- Effort sur l'hygiène de l'outil de travail
- Port de la tenue de travail OBLIGATOIRE
- Formation hygiène en restauration collective à organiser dans les 6 prochains mois
- Surveillance accrue des dates de péremption
- Contrôle approfondi de la cuisson notamment des viandes

Pour accompagner Mme Combasteil, M. le Maire et plusieurs membres du conseil souhaitent accompagner cette démarche, plusieurs pistes dont un stage de formation aux règles HSCT pour la cantinière ; une ébauche des repas conjointe avec Mme Combasteil et la cantinière ;

....

Le Conseil insiste sur la nécessité absolue du respect des règles d'hygiène afin de garantir la santé des enfants.

La séance est levée à 21 heures 45